Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20251208-D_25_38_06-DE

Pacé
ville & nature

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 08 12 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre 2025 , à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^me^ LE GALL
M. ROUAULT
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M^me^ BOISNARD
M. AUBERT
M^me^ KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^me^ LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^me^ HERCEG-GALESNE
M^me^ DANIELOU
M^me^ BRICE
M^me^ LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 02/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 22

Quorum réuni

Étaient excusés :
Mme CABANIS a donné pouvoir à M^me^ LEVENÉ.
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. GARNIER.
M^me^ PAIMPARAY-KANY a donné pouvoir à M^me^ LEFEBVRE-BERTIN.
M.CORVOL a donné pouvoir à M. AUBERT.
Mme SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M. PERRUDIN a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.

Étaient absents :
M^me^ MASSART.
M.PAUGAM.
M^me^ BRICE jusqu'à 20h36.
M.LEMARCHAND jusqu'à 20h38.
M^me^ BATAILLE.

Secrétaire de séance :
M. BOUFFORT

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20251208-D_25_38_06-DE

38/06 – 08 décembre 2025

ZAC Bourg Clais Touraudière - Traité de concession- Avenant n°2

Le rapporteur,

- rappelle que par délibération n° 24/01 du 26 septembre 2017 le conseil municipal de Pacé a décidé le lancement de la procédure de consultation en vue de désigner un concessionnaire d'aménagement pour la ZAC Bourg-Clais-Touraudière.
- rappelle que par délibération n°30/04 du 26 juin 2018 le conseil municipal de Pacé a approuvé la création de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière,
- rappelle que par délibération n°32/07 du 18 décembre 2018 le conseil municipal de Pacé a approuvé la désignation de l'aménageur de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière, à savoir la SNC Les 3 lieux regroupant le groupe Launay et l'OCDL Giboire.
- indique que l'article 22 du traité de concession décrit la liste prévisionnelle des équipements publics et précise qu'un avenant au traité de concession sera régularisé entre les parties, dès lors que cette liste d'équipements, le montant et le taux de la participation affectée à chacun des équipements auront été validées par les collectivités compétentes.
- rappelle que par délibération n°23/02 du 19 septembre 2023 le conseil municipal de Pacé a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière, dont le délégataire est la SNC Les 3 lieux regroupant le groupe Launay et l'OCDL Giboire.
- explique que l'avancement dans la réalisation de la ZAC multisites « Bourg – Clais – Touraudière » a permis l'approbation d'un programme des équipements publics modificatif n°1.

  Par délibération du conseil municipal du 27 janvier 2026, et par délibération du conseil métropolitain de Rennes métropole du 18 décembre 2025, le programme des équipements publics sera modifié dans ses montants, quelques-uns de ses intitulés et dans le calendrier de versement des participations.
- informe que l'annexe n°3 du traité de concession intervenu le 7 mars 2019, modifié le 17 octobre 2023, sera modifié conformément aux éléments portés dans le tableau et l'échéancier en annexe du bordereau.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
***Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-1 relatif aux opérations d'aménagement, ses articles L.311-1 et suivants ainsi que R.311-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement concerté ;*
***Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, et L.123-19 et suivants ;*
***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*
***Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants ;*
***Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1-1, L123-19 et suivants, R123-46-1 ;*
***Vu** la délibération n° 17/18 du 14 juin 2016 -Projets urbains centre-bourg –Clais -Touraudière lancement des études préalables au projet de création d'une ZAC multisites -définition du périmètre d'étude et des modalités de concertation avec le public ;*
***Vu** la délibération n° 24/01 du 26 septembre 2017 -Zone d'Aménagement Concerté –Bourg –Clais –Touraudière : choix du mode opérationnel et lancement de la consultation -Désignation de la commission aménagement ;*
***Vu** la délibération n°26/04 du 19 décembre 2017 -Zone d'Aménagement Concerté –Bourg -Clais -Touraudière : Avis d'appel public à concurrence destiné aux aménageurs-validation des critères de sélection ;*
***Vu** la concertation préalable, régulièrement conduite, et le dossier soumis à concertation ;*
***Vu** la délibération n°27/03 du 12 février 2018 Zone d'Aménagement Concerté –Bourg -Clais –Touraudière: bilan de la concertation du projet de création de la ZAC ;*
***Vu** la délibération n°28/20 du 27 mars 2018 Zone d'Aménagement Concerté –Bourg -Clais –Touraudière: Organisation et ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique du projet de création de la zone d'aménagement concerté et de son étude d'impact;*
***Vu** la délibération n° 30/03 du 26 juin 2018 approuvant le bilan de la procédure de participation du public par voie électronique pour la création de la ZAC multisites Bourg –Clais –Touraudière ;*

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502107-20251208-D_25_38_06-DE

***Vu** la délibération n° 30/04 du 26 juin 2018 portant approbation du dossier de création de la ZAC multisites Bourg –Clais –Touraudière ;*
***Vu** la délibération du bureau métropolitain n°B19.486 portant accord de Rennes Métropole sur le programme des équipements publics de la ZAC Bourg Clais Touraudière de Pacé;*
***Vu** la délibération n° 38/05du 13 novembre 2019 portant Organisation et ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique du complément d'étude d'impact du dossier de création et du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté;*
***Vu** la procédure de participation du public par voie électronique, régulièrement conduite, et le dossier soumis à participation, la synthèse des observations et propositions du public, ainsi que le bilan de cette mise à disposition ;*
***Vu** la délibération n°41/10 du 3 mars 2020 portant sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC multisites dénommée Bourg-Clais-Touraudière ;*
***Vu** la délibération de Rennes Métropole en date du 23 mars 2023 donnant son accord à l'actualisation du programme des équipements publics de ladite ZAC et à son financement, et autorisant Mme la Présidente à signer la convention de participation aux équipements publics primaires de la ZAC ;*
***Vu** la délibération du conseil municipal de Pacé en date du 09 mai 2023 approuvant la modification n°1 du projet de programme des équipements publics ;*
***Vu** l'avis favorable de la commission mixte Urbanisme et développement durable-Développement économique et prospective- Finances du 26 novembre 2025 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :
L'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement.de la ZAC Multisites "Bourg – Clais - Touraudière" à Pacé, intervenu entre la commune et la SNC Les 3 lieux.

AUTORISE :
Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 24 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Bertrand BOUFFORT.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)